


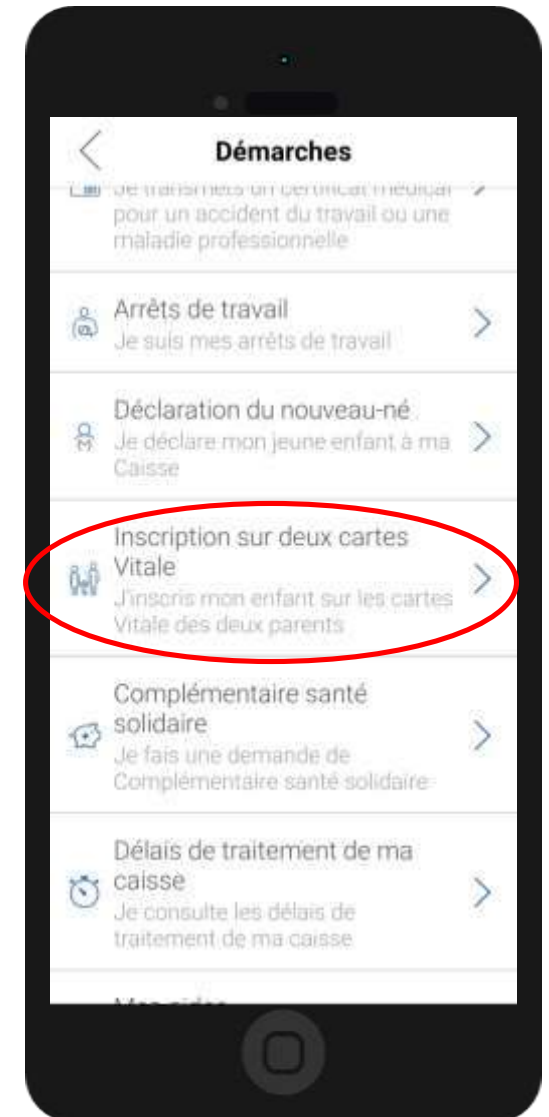
Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte ameli → Rubrique **Mes démarches**

1 Il sélectionne **Mes démarches**



2 Puis **Inscription sur deux cartes vitales**



Rattachement d'un enfant sur le second parent

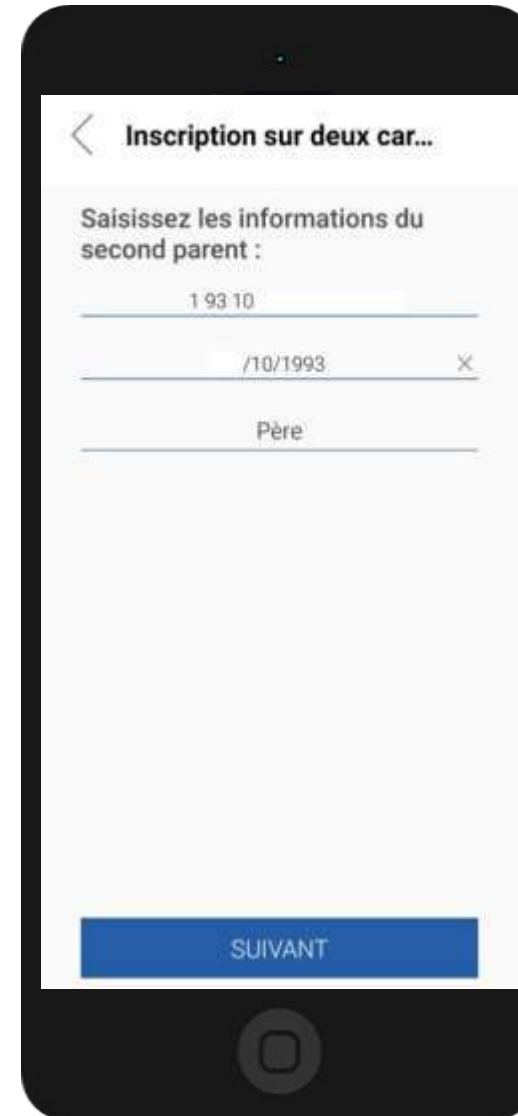


ETAPE (1) : L'assuré prend connaissance des conditions nécessaires et saisit les informations relatives au second parent

Pour pouvoir rattacher un enfant sur deux cartes vitales, il faut que **l'enfant soit rattaché au préalable sur l'assuré qui fait la démarche** sur son compte Ameli



Quand l'assuré a l'accord du second parent, il clique sur « **J'ai compris** »



L'assuré indique le **numéro de sécurité sociale**, la **date de naissance**, le **lien de parenté** du second parent et il clique sur « **Suivant** »

Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (2)** : L'assuré choisit les enfants concernés par la demande et le parent référent



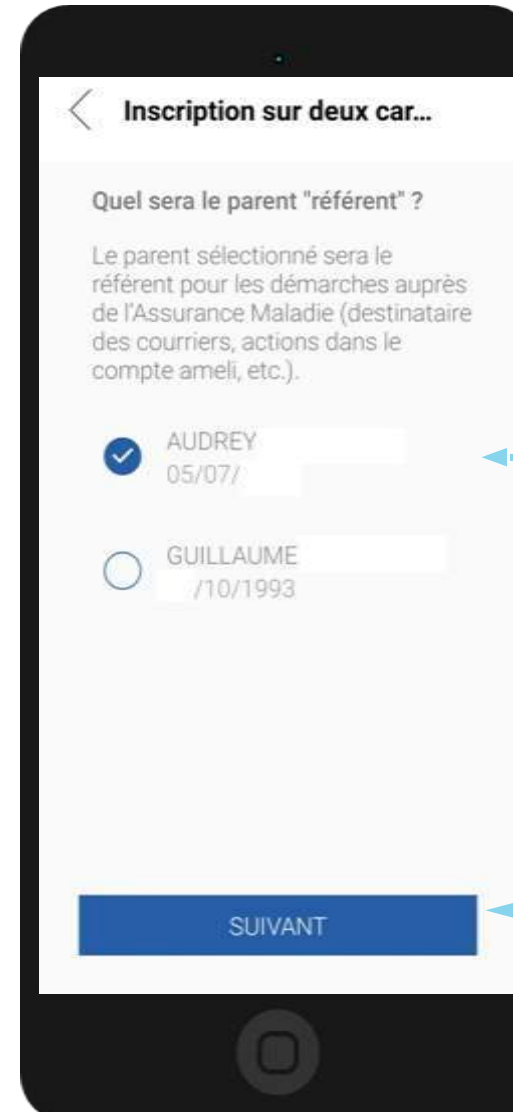
La demande concerne :

- MARGAUX
2011
- YANIS
2005
Peut commander sa propre carte Vitale

SUIVANT

L'assuré sélectionne le ou les enfants concernés par la demande de rattachement sur le second parent

A noter que **si l'enfant à 16 ans ou plus**, il est en âge d'avoir sa propre carte vitale et la demande de double rattachement ne peut pas fonctionner



Quel sera le parent "réfèrent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destinataire des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

- AUDREY
05/07/
- GUILLAUME
/10/1993

SUIVANT

L'assuré doit préciser **le parent « référent »** à savoir le parent qui recevra les communications de l'Assurance Maladie pour les différentes démarches à effectuer

Une fois le parent référent choisi, l'assuré clique sur **« Suivant »** pour valider sa demande

Rattachement d'un enfant sur le second parent



ETAPE (3): Le rattachement de l'enfant est effectif sur la carte Vitale du second parent

Dès que la démarche pour rattacher l'enfant sur le second parent est enregistrée, un courrier est envoyé dans la messagerie du compte ameli de l'assuré(e).
Il est alors invité à **mettre à jour sa carte vitale**.